

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité, qui se tenait au bureau municipal d'Egan-Sud le mercredi 2 octobre 2013 à 19 heures et à laquelle étaient présents le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Yvon Blais, M. Ronald Bernatchez, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Emond, M. Jean-René Martin. Le conseiller M. Yvan St-Amour a motivé son absence.

**2013-10-R4594 Ouverture de la séance**

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

**2013-10-R4595 Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2013
- 2.2 Adoption des comptes payés et à payer de la période
- 3.1 Parole au public et période de question
- 4.1 Semaine de prévention des incendies – Publicité Journal 75\$
- 5.1 CJS – Demande de subvention pour la coopérative de Maniwaki
- 5.2 MRC. – Adhésion cour municipale MRC Antoine-Labelle
- 5.3 Maison de la famille – Participation financière 2013 - 2100\$
- 5.4 Rallye Perce Neige – 7 et 8 février 2014
- 5.5 Déjeuner du capitaine S.Q.
- 6.1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.2 Travaux rue à l'entrée terrains Léonard Morin
- 6.3 Travaux entrée Montée Leclair
- 6.4 Plainte de dynamitage dans la municipalité
- 7.1 Loisirs
- 8.1 Environnement
- 9.1 Aménagement et urbanisme
- VARIA
10. Autres correspondances
11. Parole au public et période de questions.
12. Levée de l'assemblée

Adoptée.

**2013-10-R4596 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 4 septembre 2013**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers

présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 septembre 2013 soit adopté tel que déposé.

Adoptée.

**2013-10-R4597 Adoption des comptes payés et à payer de la période**

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin appuyé par le conseiller M. Yvon Blais résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à émettre des chèques concernant les comptes payables pour un montant de 158 826.10 \$.

Adoptée.

**2013-10-R4598 Demande de prix pour vérification avertisseurs de fumée**

ATTENDU QU'afin de se conformer au schéma de couverture de risques, la municipalité d'Egan-Sud devra faire inspecter tous les avertisseurs de fumée dans les résidences et commerces de la municipalité ;

ATTENDU QUE pour se faire la municipalité doit engager une deuxième personne afin d'aider l'inspecteur municipal à faire cette vérification car ils doivent être deux ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite auprès de gens qualifiés ayant suivi une formation qu'elle serait le montant exigé pour faire ce travail.

Adoptée.

**ANNOTATION NO :1**

Les membres du conseil demandent à M. le maire de faire les vérifications nécessaires concernant la déclaration d'intention pour une cour municipale et rapporter ce sujet à la prochaine séance du conseil.

**2013-10-R4599 Maison de la famille – Camp de jour**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud paye la facture de la Maison de la Famille au montant de 2 100\$ suite à sa participation au Camp de jour intermunicipal de Maniwaki pour l'année 2013.

Adoptée.

### **2013-10-R4600 Rallye Perce-Neige 2014**

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Rallye-Perce-Neige-Maniwaki 2014 se déroulera les 7 et 8 février prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette épreuve sportive est inscrite aux championnats nord américain, canadien, ontarien et québécois de rallye de vitesse;

CONSIDÉRANT QUE pour cette occasion, les organisateurs sollicitent la permission du conseil municipal en vue d'utiliser, à des fins d'épreuve de classement, certaines voies publiques, situées dans le territoire de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur assisté de clubs et d'associations locaux, conformément aux normes de C.A.R.S., l'organisme officiel qui régit le rallye automobile au Canada, et aux recommandations de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les résidant seront individuellement prévenus par eux;

CONSIDÉRANT QUE le jour du rallye, divers véhicules officiels se chargeront de la fermeture du chemin et, après le passage des concurrents, de sa réouverture à la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000 \$) pour tout dommage causé aux tiers ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le Rallye Perce-Neige d'utiliser certaines voies publiques, situées sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud soit celle du chemin des Eaux ainsi que la rue Marie-Anne, ainsi que le chemin Montcerf qui lui sera utilisé en soirée, les concurrents partiront de minute en minute selon un horaire très précis. Les organisateurs interdiront à tous les concurrents l'accès aux dits chemins hors des périodes d'utilisation autorisés.

Adoptée.

### **2013-10-R4601 Don discrétionnaire**

ATTENDU QUE suite à la création et à l'ouverture d'un centre d'oncologie qui offrira des soins aux gens de la MRC Vallée-de-la-Gatineau ;

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec organisera une importante activité de levée de fonds avec un déjeuner-bénéfice qui se tiendra jeudi le 31 octobre 2013 au restaurant Le Rabaska à Maniwaki ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil acceptent de faire un don de leur budget discrétionnaire au montant de 25\$ chacun (membre présent) pour un total de 150\$.

Adoptée.

### **2013-10-R4602 Asphalte recyclée chemin des Eaux**

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Yvon Blais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité installe de l'asphalte recyclée sur une distance de 300 mètres sur le chemin des Eaux afin de permettre aux travaux déjà réalisés de se placer avant de recevoir de l'asphalte ordinaire l'an prochain. Ces travaux sont réalisés avec les fonds de la taxe d'essence (TECQ).

Adoptée.

### **2013-10-R4603 Travaux au lac Evans**

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Emond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que des travaux de rénovation soit effectués (réparer la toilette, changer la pancarte) au lac Evans avant le début de la saison hivernale pour la patinoire.

Adoptée.

### **2013-10-R4604 Travaux rue du champ**

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Ronald Bernatchez et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité fasse mettre une soixantaine de voyages de sable sur la rue du champ pour un montant de dépassant pas 10 000\$. Il est aussi résolu que la dépense pour ces travaux seront pris à même le surplus accumulé.

Adoptée.

### **2013-10-R4605 Demande asphaltage entrée Montée Leclair MTQ**

Il est proposé par le conseiller M. Ronald Bernatchez, appuyé par le conseiller M. Jeannot Emond et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une demande soit faite au Ministère des transports du Québec la possibilité d'installer de l'asphalte à l'entrée de la Montée Leclair sur la Route 105.

Adoptée.

### **ANNOTATION NO : 1**

Note au procès-verbal à l'effet qu'une demande soit faite auprès de Michel Lacroix construction de bien informé les contribuables de la municipalité d'Egan-Sud avant de procéder à du dynamitage sur sa propriété.

### **2013-10-R4606 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Yvon Blais appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente session soit levée. Il est 20 h30

Adoptée.

